FORMATION AAC – CONDUITE ACCOMPAGNEE

Vous voulez flâner à bord d'une voiture mais vous n'avez pas l'âge requis ?

ON A LA SOLUTION ADAPTEE A VOTRE SITUATION, NOUS PROPOSONS LE PERMIS AAC – CONDUITE ACCOMPAGNEE

- **Comment se déroule la formation ? : Dès l'âge de 15 ans…..**

Vous souhaitez savoir comment se passe la formation ? C'est très simple :

- L'évaluation de niveau
- Matériel de révision du code de la route (cours, livre, accès internet,…)
- Thèmes de code instruits par une monitrice agréée Vanina.
- 20h de pratique individuelle
- 2h de rendez-vous de fin de formation avec les accompagnateurs
- Délivrance de l'attestation de fin de formations initiales

- 2 rendez-vous pédagogique au cours de la formation avec les accompagnateurs, (le premier au bout de 1000km, le second après avoir parcouru 3000 km)
- Accompagnement à l'examen de pratique
- 6h d'écoute pédagogique
- Possibilité financement grâce au permis à un euro !!!

Le formateur est présent à chaque étape pour vous porter vers la réussite

- **Vous souhaitez connaitre les enjeux de la formation ? :**

Cela passe par plusieurs questionnements : Pourquoi, Comment, Les risques, Les influences des pairs, Les pressions, L'auto-évaluation. Et ces mêmes questions vous les aborderez sur la maîtrise du maniement, appréhension de la route et la circulation, pratique de la conduite autonome.

Vous souhaitez augmenter vos chances de réussite au permis ?

La conduite accompagnée c'est un taux de réussite à 80% à l'examen du permis de conduire !!

- **Comment accéder à la formation ? :**

Si vous avez au moins 15 ans et l'attestation ASSR 1 ou 2, et au moins une personne pouvant occuper le rôle d'accompagnateur, alors les portes vous sont grandes ouvertes, nous vous attendons au bureau !!

- **Vous souhaitez réserver mais vous ne savez pas comment faire ? :**

Il suffit de venir au bureau avec vos documents pour l'inscription. Et pour vous faire gagner encore plus de temps, voici la liste :

  - Photos d'identité avec le code numérique, à faire auprès d'un photographe agréé ANTS
  - Pièce d'identité R/V et la Pièce d'identité du responsable légal R/V
  - ASSR 1 ou 2 et JAPD ou recensement
  - Justificatif de domicile
  - Attestation d'hébergement